



Question écrite

Structure interrégionale : quels effets sur Porrentruy ?

Le Syndicat interrégional du district de Porrentruy (SIDP) a été créé en 2004 afin de contribuer au développement de la région et de gérer certains services de manière commune. Depuis lors, les dossiers traités par le SIDP n'ont cessé de croître en nombre et en importance : gestion des déchets – qui devient par ailleurs un dossier de plus en plus délicat et onéreux - Plan directeur régional, patinoire et aujourd'hui école... La prise en charge de ces différents projets par le SIDP s'est avérée indispensable et le travail qu'il effectue est à saluer.

Si la densification et la complexification des tâches communales nécessitent à n'en point douter une mutualisation dans différents domaines, le fonctionnement et les compétences du SIDP soulèvent de nombreuses questions.

D'ailleurs, à l'aune du droit constitutionnel suisse, cette organisation régionale conventionnelle précise est considérée comme pour le moins atypique et est critiquée par la doctrine¹.

Aussi, nous remercions le Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les postes et les montants inscrits au budget de la commune de Porrentruy dont le SIDP est bénéficiaire ?
2. Quelles sont les tâches précises effectuées à ce jour par le SIDP ?
3. Selon quel (le) s bases légales ?
4. Quelle (s) compétence (s) le Conseil de ville de Porrentruy a-t-il à ce jour par rapport aux prises de décisions et tâches effectuées actuellement au SIDP ?
5. Quel niveau d'information le Conseil de ville de Porrentruy a-t-il à ce jour par rapport aux prises de décisions et tâches effectuées actuellement par le SIDP ?

Pour le Groupe PS-Les Verts,

Lisa Raval

¹ https://slsp-unine.primo.exlibrisgroup.com/discovery/fulldisplay?context=L&vid=41SLSP_UNE:VU1&search_scope=MyInst_and_CI&tab=41SLSP_UNE_MyInst_and_CI&docid=alma991007480009705517